

FICHE DOCUMENTAIRE SUR L'ACCORD-CADRE ET LE COMITÉ MIXTE DE COOPÉRATION

I - L'Accord-cadre

Titre au complet: Accord-cadre de coopération commerciale et économique entre le Canada et les Communautés européennes

Date de signature: Le 6 juillet 1976

Signataires: Le SEAE, M. MacEachen  
Le président du Conseil des CE,  
M. Van der Stoel  
Le vice-président de la Commission des CE,  
M. Soames

Lieu de signature: Ottawa

Entrée en vigueur: Le 1<sup>er</sup> octobre 1976

Principales dispositions: - Réaffirme le traitement de la nation la plus favorisée accordé par le GATT  
- Engage les signataires à "promouvoir" la coopération commerciale  
- Établit le Comité mixte de coopération

II - Le Comité mixte de coopération

Objectif: Promouvoir et suivre de près les diverses activités commerciales et économiques envisagées entre le Canada et les Communautés européennes.

Structure: Les rencontres annuelles du Comité se tiennent à tour de rôle à Ottawa et à Bruxelles et ont été jusqu'à maintenant présidées par des ministres. La troisième réunion annuelle, prévue pour le 17 décembre 1979, sera co-présidée par le SEAE Macdonald et le vice-président Jenkins de la Commission des CE. Les réunions semestrielles du Sous-comité de coopération industrielle et du Sous-comité préparatoire et de coopération générale sont présidées par un sous-ministre adjoint. Des groupes de travail ont été établis pour étudier les questions liées aux métaux et minéraux, aux produits forestiers, au nucléaire et à l'uranium, à la péri-informatique et au